

# Règlement de la course

## Trophée IZARBEL 2024

### Article 1

Le Biarritz Olympique Omnisports et l'ESTIA organisent le Jeudi 4 Avril 2024 à 18h la course pédestre dénommée «Trophée IZARBEL 2024».

Cette course se décline sous 2 formats :

- Un parcours de 4 kms
- Un parcours de 7,5 kms .

### Article 2

Le tracé est constitué d'un parcours empruntant des rues et des sentiers de la ville de BIDART (64).

### Article 3

L'épreuve est réservée aux entreprises faisant partie de la Technopole d'IZARBEL, aux entreprises partenaires, aux entreprises des technopoles du BAB et aux étudiants de l'ESTIA.

Chaque participant est tenu de s'assurer personnellement de son aptitude physique à réaliser le parcours. Il est vivement conseillé de prendre un rendez-vous médical avant de participer à l'épreuve.

### Article 4

Le départ de la course aura lieu sur l'allée Théodore Monod et est fixé à 18h. Les équipes partiront chacune leur tour, en mode « contre-la-montre », avec une minute trente d'écart.

Les équipes formées de 2, 3 ou 4 concurrents devront réaliser le parcours le plus vite possible et arriver ensemble sur la ligne d'arrivée. Le chronomètre s'arrêtera lorsque le dernier de l'équipe franchira la ligne.

Les équipes devront obligatoirement réaliser les 4 défis disposés sur le parcours avant de franchir la ligne sous peine de disqualification. Un bracelet de couleur différente sera distribué sur chaque défi.

### Article 7

Chaque équipe devra se procurer, par ses propres moyens, un vélo, une trottinette ou un skate. Ce moyen de locomotion (non électrique) devra être gardé tout le long du parcours par l'équipe. Les protections nécessaires (casque, genouillères etc...) seront apportées par les participants.

### Article 8

Une assistance médicale sera assurée pendant la manifestation par une équipe de secouristes diplômés.

## **Article 9**

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés Fédération Française d'Athlétisme bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à une licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## **Article 10**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, le Biarritz Olympique Athlétisme se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## **Article 11**

Les inscriptions se feront exclusivement en ligne sur le site [www.pb-organisation.com](http://www.pb-organisation.com)

Les tarifs sont :

Tarif 1 : Début inscriptions jeudi 8 février jusqu'au jeudi 7 mars à 55€/équipe 3 ou 4 et 55€/équipe de 2.

Tarif 2 : Du vendredi 8 mars au jeudi 28 mars à 65€/équipe 3 ou 4 et 65€/équipe de 2.

Tarif 3 : Du vendredi 29 mars au jeudi 4 avril à 75€/équipe de 3 ou 4 et 65€/équipe de 2.

Le retrait des dossards se fera sur place, le jour de la course de 16h30 à 17h30.

## **Article 12**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

## **Article 13**

*« Je reconnais et accepte que par le seul fait de mon inscription, je m'engage à me soumettre à l'ensemble des dispositions du présent règlement.*

*J'autorise expressément les organisateurs du Trophée IZARBEL ainsi que leurs ayant droits tels que les partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».*

## **Article 14**

Conformément à la loi informatique et libertés (CNIL), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs.

**Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement si les circonstances les y obligent.**

**Le 17/02/2024**

**Biarritz Olympique Omnisports**